**Termes de référence de** **l’évaluation A MI-PARCOURS du projet «RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX ET DU système DE GOUVERNANCE LOCALE, AUX RISQUES ET A LA VARIABILITE CLIMATIQUE AU BENIN-PMSD»**

1. **INTRODUCTION**

Le Bénin est un des pays les moins avancé de l’Afrique de l’Ouest avec des indices de vulnérabilité au changement climatique dans plusieurs secteurs de développement économique tel que l’agriculture, les ressources en eau, l’énergie. Afin de faire face aux effets néfastes des changements climatiques au Bénin, le Gouvernement du Bénin avec l’appui du PNUD a mis en place le projet de « Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin » communément appelé Projet Moyens de Subsistances Durables (PMSD). Financé par le PNUD, le GEF et le Gouvernement du Bénin, ce projet est mis en œuvre sous la direction technique du Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement Durable (CePED) sous tutelle du Ministère du Plan et du Développement (MPD) et inscrit au N°PIMS 5433.

Le projet a été lancé en février 2018 et vient d’entamer sa troisième année de mise en œuvre sur une durée totale de cinq ans.

Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l’examen à mi-parcours, le processus d’examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre du projet (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l’examen à mi-parcours conformément aux Directives pour la conduite d’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF.

1. **HISTORIQUE ET CONTEXTE**

Etant conscient des défis liés au climat, le Bénin a ratifié la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le 30 juin 1994. Conformément à cet engagement et dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision 28/CP.7 prise à la 7ème session de ladite Convention, en novembre 2001 et relative à l’élaboration des Programmes d’Actions Nationaux aux fins de l’Adaptation aux changements climatiques (PANA), le Bénin a lancé en janvier 2008 son PANA avec l’appui du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM). Ce document a permis au Bénin d’identifier les risques climatiques majeurs auxquels sont soumises ses populations. Il s’agit de la sècheresse, des pluies tardives et violentes et des inondations.

En effet, il ressort des conclusions du PANA-BENIN que dans les zones agroécologiques du Sud, du centre et du nord du Bénin, la sécheresse, les pluies tardives et violentes et les inondations constituent les risques climatiques majeurs. Les ressources les plus exposées à ces risques sont les bassins versants, les terres, la biodiversité, l’agriculture vivrière, les ressources en eau, les cultures maraîchères, les cultures de rente, la pêche et l’élevage et les groupes sociaux les plus exposés sont les petits exploitants agricoles, les maraîchers et exploitants agricoles émergeants, les pêcheurs et les éleveurs tant leur exploitation que leur santé.

Par ailleurs, les vents forts et les vagues de chaleur sont deux phénomènes climatiques susceptibles d'augmenter dans un avenir proche. Certains risques locaux tels que l'élévation du niveau de la mer ont une empreinte géographique limitée mais un impact social et économique important.

Pour réduire la vulnérabilité des populations face à ces risques climatiques identifiés, le PANA-BENIN a retenu cinq (05) mesures prioritaires et urgentes à mettre en œuvre à travers des projets. Ainsi, plusieurs projets ont été élaborés dont le projet de Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin après le PANA Agriculture et le PANA Energie. Pour la mise en œuvre desdites mesures, le Bénin a bénéficié d’un financement du Fonds des Pays les Moins Avancés (LDCF).

1. **INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET**

* **Brève présentation du projet**

Le projet de Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin, également appelé PMSD vise à renforcer la résilience de l’agriculture et des moyens de subsistance et intégrer les considérations relatives aux risques climatiques dans les processus de planification nationaux et décentralisés afin que les communautés locales soient moins vulnérables aux changements climatiques.

Il répond à la troisième mesure prioritaire identifiée lors du PANA-BENIN de 2008, qui vise à « Renforcer la disponibilité de l’eau pendant les périodes sèches aux fins d’adaptation des populations aux changements climatiques». Pour atteindre son objectif, le PMSD est axé sur trois (03) composantes qui se renforcent mutuellement. Il s’agit de :

* la composante 1 qui permet de renforcer la capacité des départements et des municipalités dans les zones ciblées, ainsi que de tous les ministères concernés, à intégrer pleinement les risques et les opportunités liés au changement climatique dans leurs travaux de planification du développement et de budgétisation ;
* la composante 2 qui permet de réduire la vulnérabilité des communautés ciblées aux effets néfastes du changement climatique en fournissant une formation technique et des investissements intelligents dans une agriculture productive des infrastructures de collecte et de gestion de l’eau, car la modification des régimes pluviométriques est le principal risque induit par le changement climatique pour l’agriculture béninoise, principalement pluviale ;
* la composante 3 qui améliore les capacités d'adaptation des communautés ciblées en soutenant la diversification de leurs activités génératrices de revenus.

Le PMSD s’appuie entre autres sur les succès et résultats significatifs du projet PANA-1 Agriculture (Programme d'Adaptation Intégrée de Lutte contre les effets néfastes du Changement Climatique sur la Production Agricole et la Sécurité Alimentaire au Bénin), qui a été mis en œuvre dans neuf (09) sites pilotes à travers le Bénin et a permis d’une part, d'améliorer les capacités d'adaptation de nombreux agriculteurs pauvres et d’autre part, d'introduire des technologies d'adaptation et le développement de l'innovation, en utilisant une approche recherche-action. Le PMSD s'appuie sur les impacts positifs et les enseignements tirés de cette approche innovante, pour accompagner les groupes cibles dans la construction des approches et méthode de production résilientes et durables

* **Buts et objectifs du projet**

L’objectif général du projet est de soutenir la résilience de l'agriculture et des moyens de subsistance et intégrer les considérations relatives aux risques climatiques dans les processus de planification nationaux et décentralisés afin que les communautés locales soient moins vulnérables aux changements climatiques. Spécifiquement, il s’agit de (i) inclure l**e** changement climatique et le genre dans les plans et budgets de développement aux niveaux national et local ; (ii) améliorer les infrastructures agricoles productives et les compétences humaines pour faire face à la modification des régimes pluviométriques ; (iii) améliorer la capacité d'adaptation des communautés par des activités génératrices de revenus plus diversifiées.

* **Lieux de mise en œuvre, les délais d’exécution, la raison d’être du projet,**

Le projet PMSD est mis en œuvre à travers 09 sites répartis dans 05 communes à savoir les communes de Avrankou (Kotan, Damè-Kpossou), Bohicon (Sodohomè), Bopa (Agbodji, Sèhomi), Ouaké (Kadolassi, Kpakpalaré) et Savalou (Aouiankanmè, Damè).

Le projet de « Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin », formulé suivant l’approche PANA et selon les procédures PNUD-FEM répond à la troisième mesure prioritaire identifiée lors du PANA[[1]](#footnote-1) de 2008 au Bénin. Il vient contribuer à assurer la résilience du secteur agricole face aux effets néfastes des changements climatiques au Bénin.

Ce projet est prévu pour être mis en œuvre sur une période de cinq (05) ans (de 2017 à 2022) mais sa mise en œuvre a été retardée de quelques mois et a démarré en février 2018.

* **Principales réalisations visées**

Les principales réalisations visées sont :

* Réalisation 1.1. : Les cinq départements et municipalités et tous les ministères concernés ont intégré l’adaptation aux changements climatiques tenant compte des sexospécificités dans leurs activités de planification et de budgétisation
* Réalisation 1.2. : Les agents de vulgarisation agricole et les ONG locales actives dans les cinq municipalités ciblées sont formés sur la résilience au changement climatique
* Réalisation 1.3. : Les leçons apprises sont résumées dans un référentiel et partagées
* Réalisation 2.1. : Au moins 09 petites infrastructures de collecte d’eau résistantes au climat sont conçues et mise en œuvre dans les 09 villages ciblés
* Réalisation 2.2. : Les risques d’inondations et d’érosion des berges sont réduits grâce à la stabilisation des talus des berges critiques en utilisant au moins 300 ha de plantation de bambous
* Réalisation 2.3. : Des pratiques résilientes, telles que la technique d’irrigation goutte à goutte ou les semences améliorées à cycle court, sont adoptées par au moins 300 ménages dans les cinq municipalités ciblées
* Réalisation 3.1. : La dépendance et la vulnérabilité de la population ciblée aux effets du changement climatique sont réduites grâce à l’introduction de moyens de subsistances alternatifs pour environs 4000 personnes
* Réalisation 3.2. : Toutes les femmes de la population cible (3 281 femmes) sont formées aux moyens de subsistances alternatifs à l’agriculture pour mieux faire face aux impacts des changements climatiques
* Réalisation 3.3. : Renforcement des capacités de 300 entrepreneurs ruraux et de 50 PME (50% de femmes) à élaborer des plans d’entreprise dans le domaine de l’artisanat durable et de la fabrication à petite échelle afin de stimuler l’emploi et l’augmentation des recettes
* **Budget total et Co-financement prévu.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Financement par bailleur (s)** | **Bailleur (s)** | **En Dollars USD** |
| GEF LDCF | **4.450.000** |
| COFINANCEMENT PARALLÈLE (tous autres cofinancements qui ne sont pas des cofinancements en espèces administrés par le PNUD) | |
| Projet Commune du Millénaire de Bonou, pour un développement durable (PCM-BONOU) | 15.000.000 |
| Projet Village du Millénaires | 12.000.000 |
| Centre pour le Partenariat et l’Expertise pour le Développement Durable (CePED) | 3.000.000 |
| **Total co-financing** | **30.000.000** |

* **Brève description des dispositifs institutionnels et tout autre accord conclu avec les partenaires et les parties prenantes pertinents**

Le Partenaire d’Exécution du projet est le Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement Durable (CePED) en tant que structure sous tutelle du Ministère du Plan et du Développement (MPD). Le projet est géré selon les procédures NEX.

Les Parties Responsables du projet sont le Ministère du Plan et du Développement (MPD) et le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP).

Dans le cadre de la mise en œuvre, les organes de gouvernance du projet sont : (i) le Comité de Pilotage du Programme Cadre ; (ii) le Comité Technique de gestion du projet ; (iii) l’Equipe de Gestion du Projet ; (iv) les Arrangements d’audit NIM et HACT.

La mise en œuvre de certaines actions du projet a nécessité la signature de protocoles d’accord de partenariat avec des structures publiques et partenaires de réalisation du projet. Il s’agit de :

- la signature de protocoles d’accord de partenariat avec le Laboratoire d’Economie Publique (LEP) pour la réalisation de quatre études à savoir : Mesures fiscales et non fiscales liées auxchangements climatiques à prendre en compte dans les lois des finances à venir ; Modélisation de l’impact des politiques publiques sur les ODD ; Cadre opérationnel des indicateurs du secteur du Cadre deVie et du développement Durable en lien avec les ODD ; Traduction des Contributions Déterminées au niveau National en Plan d'Affaires Climat.

- la signature de protocoles d’accord de partenariat avec le Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l’Innovation (CBRSI) pour la réalisation de deux études à savoir : Etude de base sur l’ODD 7 portant sur l’énergie propre et à coût abordable ; Etude de base sur l’ODD 13 portant sur la lutte contre les changements climatiques et ses répercussions.

* **Contexte de la pandémie de la COVID-19 au Bénin et impact sur la mise en œuvre du projet**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la COVID-19 pandémie mondiale, le nouveau coronavirus s'étant rapidement propagé dans toutes les régions du monde. A l’instar de la plupart des pays, le Bénin subi également les effets de la pandémie de la COVID-19 depuis le 16 mars 2020, date de l’enregistrement du premier confirmé. A la date du 11 juin 2020, le Bénin compte 390 cas confirmés à la PCR dont 217 guéris, 117 sous traitement et 05 décès.

Cette crise sanitaire ayant des effets sur l’économie béninoise dans son ensemble, a également impacté négativement la mise en œuvre du projet. Les principaux impacts enregistrés concernent le blocage des travaux en cours sur les différents sites d’intervention du projet, la pertes des investissements en cours et le report de certaines activités nécessitant la mobilisation des partenaires et bénéficiaires attendant la levée des mesures de restriction du travail de proximité. Toutefois, le cordon sanitaire a été levé depuis le 10 mai 2020 et les activités nécessitant des déplacements sur le terrain ont repris avec des limites sur la mobilisation des acteurs. La mesure de travail à distance est toujours en cours au niveau des agences SNU avec des recommandations de restreindre les déplacements et prises de mesures de protections renforcées en cas de nécessité.

**3. OBJECTIFS DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

L’examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu’énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d’échec du projet, de manière à définir les changements qu’il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L’examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

Par ailleurs, en vue de réduire les effets néfastes de la COVID-19 sur ses résultats, le projet a défini et mis en œuvre quelques mesures de prévention et de protection sur la base des prescription du gouvernement et en lien avec les recommandations de l’UNCT à savoir :

* la sensibilisation des communautés sur la COVID-19, ses effets et les mesures de prévention et de protection par le biais des canaux de communication ;
* l’appui aux communautés pour l’acquisition de moyens et dispositifs de lutte contre la propagation de la COVID-19 ;
* la réalisation des abreuvoirs pour sédentariser le cheptel animal et limiter la propagation de la COVID 19 relatif au déplacement des éleveurs ;
* la poursuite de la formation des bénéficiaires sur les itinéraires techniques de production et la mise en place de périmètres aménagés en tenant compte de la pandémie de la COVID 19.

Ces interventions seront prises en compte dans le champ de la présente évaluation.

**4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE**

L’examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L’équipe chargée de l’examen examinera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’examen). L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours examinera l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du GEF présenté au GEF avec l’approbation du responsable, et l’outil de suivi à mi-parcours du domaine d’intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l’examen à mi-parcours.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative[[2]](#footnote-2) afin d’assurer une participation active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l’examen à mi-parcours avec succès.[[3]](#footnote-3) Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres le Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement Durable (CePED) du Ministère du Plan et du Développement (MPD) en tant que structure de tutelle et principale Agence de réalisation du projet.

Les Parties Responsables du projet sont : le Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement Durable (CePED) du Ministère du Plan et du Développement (MPD), l’Unité de Gestion et de Coordination du Plan Cadre des Nations-Unies pour l’Assistance au Développement du Bénin (UGC/UNDAF), le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP), l’Institut de recherche agricole du Bénin (INRAB) et autres institutions de recherche pour la promotion des bambous, le Ministère de l’Eau et des Mines (MEM), les municipalités de Avrankou, Bohicon, Bopa, Ouaké et Savalou, l’Association Nationale des Organisations Professionnelles d’Eleveurs de Ruminants (ANOPER).

Au regard de la situation liée à la COVID-19, l’équipe de consultants devra prendre des mesures en liens avec les prescritions en vigueur pour accomplir la mission. le consultant international est responsable de la bonne conduite de la mission et devra prendre des dispositions pour assurer la coordination de la mission au moyen des outils collaboratifs (skype, zoom, mail, etc.). Les deux consultants pourront prendre des mesures pour organiser certaines consultations à distances afin de réduire la durée du travail sur les sites avec les acteurs et bénéficiaires.

Les voyages au Bénin par voies terrestres sont limités. De même, le Gouvernement du Bénin a exigé un dépistage systématique des voyageurs venus de l’étranger à leur arrivée aux frontières terrestres et aériennes avec les frais inhérents à la charge du voyageur assorti d’une mise en confinement de 14 jours pour s’assurer de l’état sanitaire du voyageur avant sont introduction dans les communautés.

Les déplacements à l’intérieur du pays sont désormais autorisés depuis le 10 mai 2020 après la levée du cordon sanitaire qui prenaient en compte les communes de Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Tori-Bossito, Kpomassè, Toffo, Zè, Sô-Ava, Aguégués, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpro-Missérété, Adjara, et Atchoukpa (commune d'Avrankou). De même, le respect des mesures barrières est obligatoire pour tous.

S'il n'est pas possible de se rendre au Bénin ou à l'intérieur du Bénin pour l'examen à mi-parcours, l'équipe de l'examen à mi-parcours devrait élaborer une méthodologie et une approche qui en tiennent compte. Cela peut nécessiter l'utilisation de méthodes d'entrevue à distance, des examens documentaires approfondis, une analyse des données, des enquêtes et des questionnaires d'évaluation ou bien la protection des participants aux différents entretiens. Ces approches et méthodologies devraient être détaillées dans le rapport initial et convenues avec l'unité mandatrice.

Si la totalité ou une partie de l'examen à mi-parcours doit être effectuée virtuellement, il convient de prendre en considération la disponibilité, la capacité et la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance et les contraintes que cela peut imposer à l'examen à mi-parcours. Ces limitations et les mesures prises pour surmonter doivent être reflétées dans le rapport final d'examen à mi-parcours.

Le consultant international étant responsable de la bonne conduite et des résultats issus de l’évaluation, si des consultants internationaux étrangers devront s’engager, pour travailler à distance avec le soutien d'un évaluateur national sur le terrain, ils devront s’assurer de fonctionner et de voyager. Aucun acteur, consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger et la sécurité est la priorité absolue. Dans la conduite de cette mission en cette période de la Pandémie de la COVID 19.

Une courte mission de terrain et de validation peut être envisagée s'il est confirmé qu'elle est sans danger pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et les communautés, et si une telle mission est possible dans le calendrier de l'examen à mi-parcours. De même, des consultants nationaux qualifiés et indépendants peuvent être embauchés pour entreprendre l'examen à mi-parcours et les entretiens dans le pays tant qu'il est sûr de le faire.

En outre, l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours devra conduire des travaux avec les acteurs et bénéficiaires sur le terrain à Cotonou, Avrankou, Bohicon, Bopa, Ouaké et Savalou, notamment sur les sites du projet, à savoir Cotonou, Avrankou (Kotan, Damè-Kpossou), Bohicon (Sodohomè), Bopa (Agbodji, Sèhomi), Ouaké (Kadolassi, Kpakpalaré) et Savalou (Aouiankanmè , Damè).

Le rapport final d’examen à mi-parcours doit exposer en détails l’approche appliquée pour l’examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l’approche appliquées pour l’examen.

**5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours évaluera l’évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après :

**i. Stratégie de projet**

Conception de projet :

* **Analyser le problème auquel s’attaque le projet ainsi que les hypothèses de base**. Passer en revue les conséquences éventuelles de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* **Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c’est le moyen le plus efficace d’atteindre les résultats escomptés**. Les enseignements tirés d’autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
* Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l’appropriation nationale.
* Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s’il s’agit de projets multi-pays) ?
* Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l’information ou à d’autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
* Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir d’autres instructions.
* Indiquer s’il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, adaptation aux changements climatiques, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
* S’assurer que l’on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

**ii. Progrès vers la réalisation des résultats**

Analyse de progrès vers les réalisations :

* Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l’aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF. L*es progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ;
* Formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie de projet** | **Indicateur[[4]](#footnote-4)** | **Niveau de référence[[5]](#footnote-5)** | **Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)** | **Cible à mi-parcours[[6]](#footnote-6)** | **Cible à la fin du projet** | **Niveau et évaluation à mi-parcours[[7]](#footnote-7)** | **Évaluation obtenue[[8]](#footnote-8)** | **Justification de l’évaluation** |
| Objectif : | Indicateur (si applicable): |  |  |  |  |  |  |  |
| Réalisation 1 : | Indicateur 1: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2: |  |  |  |  |  |  |  |
| Réalisation 2 : | Indicateur 3: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4: |  |  |  |  |  |  |  |
| Etc. |  |  |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Grille d’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en voie de réalisation | Rouge = pas en voie de réalisation |

Après analyse des progrès vers l’obtention des réalisations :

* Comparer et analyser l’outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l’examen à mi-parcours.
* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

**iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive**

Mécanismes de gestion :

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
* Etudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
* Etudier la qualité de l’appui fourni par l’organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

* Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
* Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens pour réorienter la planification des activités de manière qu’elle soit axée sur les résultats.
* Examiner l’application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu’outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
* Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L’équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d’harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet :

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficients ? Sont-ils rentables ? D’autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
* Etudier la gestion financière du budget de suivi et d’évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l’évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Normes socio-environnementales (sauvegarde)

* Valider les risques identifiés dans le SESP le plus récent du projet, et les notations de ces risques; des révisions sont-elles nécessaires?
* Résumer et évaluer les révisions apportées depuis l’endossement / l'approbation du CEO (le cas échéant) pour :
  + la catégorisation globale des risques liés aux garanties du projet.
  + les types de risques[[9]](#footnote-9) identifiés (dans le SESP).
  + les cotes de risque individuelles (dans le SESP).
* Décrire et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de gestion sociale et environnementale du projet, comme indiqué dans le SESP soumis lors de l'endossement / approbation du CEO (et préparé lors de la mise en œuvre, le cas échéant), y compris toute révision de ces mesures. Ces mesures de gestion peuvent inclure des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ou d’autres plans de gestion, mais peuvent également inclure des aspects de la conception d’un projet; se référer à la question 6 du modèle SESP pour un résumé des mesures de gestion identifiées.

Un projet donné doit être évalué par rapport à la version de la politique de sauvegarde du PNUD qui était en vigueur au moment de l'approbation du projet.

Communication de données :

* Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
* Evaluer si l’équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c’est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
* Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

* Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d’informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
* Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d’une demi-page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l’environnement mondial.

**iv. Durabilité**

* Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l’Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
* En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :
* Risques financiers pour la durabilité :
  + Quelle est la probabilité qu’il n’y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l’aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?
* Risques socio-économiques pour la durabilité :
  + Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d’appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu’il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L’équipe du projet étaye-t-elle par des documents, les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l’avenir ?
* Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :
  + Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l’évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques et qui sont en place.
* Risques environnementaux pour la durabilité :
  + Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ?

**Conclusions et recommandations**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l’examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.[[10]](#footnote-10)

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport et peut se présenter comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Rec#** | **Recommandations** | **Entité responsable** |
| A | *(Indiquer Réalisation 1)* (Réalisation 1) |  |
| A.1 | **Principale recommandation :** |  |
| A.2 |  |  |
| A.3 |  |  |
| B | *(Indiquer Réalisation 2)* (Réalisation 2) |  |
| B.1 | **Principale recommandation :** |  |
| B.2 |  |  |
| B.3 |  |  |
| C | *(Indiquer Réalisation 3)* (Réalisation 3), etc. |  |
| C.1 | **Principale recommandation :** |  |
| C.2 |  |  |
| C.3 |  |  |
| D | Mise en œuvre du projet et gestion réactive |  |
| D.1 | **Principale recommandation :** |  |
| D.2 |  |  |
| D.3 |  |  |
| E | Durabilité |  |
| E.1 | **Principale recommandation :** |  |
| E.2 |  |  |
| E.3 |  |  |

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

**Évaluation**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l’examen à mi-parcours. Voir l’annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l’évaluation et des réalisations de l’examen à mi-parcours du projet de *Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation** | **Evaluation examen à mi-parcours** | **Description de la réalisation** |
| **Stratégie du projet** | N/A |  |
| **Progrès accomplis vers la réalisation des résultats** | Evaluation de la réalisation de l’objectif : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 1  Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Etc. |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive** | (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| **Durabilité** | (sur une échelle de 4 points) |  |

**6. CALENDRIER**

La durée totale de l’examen à mi-parcours sera de *vingt-cinq (25) jours ouvrables fermes à payer, qui peuvent s’étaler* sur environ *six (06) semaines* à compter de *la date de signature des contrats* des consultants. Le calendrier provisoire de l’examen à mi-parcours est le suivant, T indiquant le temps ou la date, avec T0 comme la date de clôture pour le dépôt des candidatures :

|  |  |
| --- | --- |
| **CALENDRIER** | **ACTIVITÉ** |
| T0 | Clôture des candidatures |
| T1 = T0 + 7 Jours | Sélection de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours |
| T2 = T1 + 7 Jours | Préparation de l’équipe (remise des Documents de projet) |
| T3 = T2 + 4 Jours | Examen des documents et préparation du Rapport initial d’examen à mi-parcours |
| T4 = T3 + **3 Jours** | Finalisation etvalidation du **Rapport d’initiation** de l’examen à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l’examen à mi-parcours |
| T5 = T4 + **10 Jours** | Mission pour l’examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain |
| T6 = T5 + **4 Jours** | **Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions** - au plus tôt à la fin de la mission pour l’examen à mi-parcours |
| T7 = T6 + **6 Jours** | Préparation et soumission du **projet de rapport** |
| T8 = T7 + **2 Jours** | Incorporation des observations et contributions dans le projet de rapport/finalisation du rapport d’examen à mi-parcours et soumission du rapport |
| T9= T8 + 3 Jours | Préparation des réponses de gestion par la direction de mise en œuvre du projet |
| T10 = T9 + 2 Jours | Organisation par la direction de mise en œuvre du projet, d’un atelier de restitution avec les parties prenantes |
| T11 = T10 + 2 Jours | Date prévue d’achèvement de l’ensemble du processus d’examen à mi-parcours |

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation.

**7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de l’examen à mi-parcours** | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d’examen | Au plus tard 2 semaines avant la mission de terrain pour l’examen à mi-parcours : (T4) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente le rapport à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **2** | **Rapport Préliminaire** | Premières conclusions | Fin de la mission pour l’examen à mi-parcours : (T7) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente les conclusions à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **3** | **Projet de Rapport final** | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant le démarrage de la mission pour l’examen à mi-parcours : (T8) | Le projet sera envoyé à l’Unité mandatrice, révisé par le RTA, l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’examen à mi-parcours | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (T8) | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice |

\*Le rapport final d’examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

C’est l’Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l’examen à mi-parcours. L’Unité mandatrice de l’examen à mi-parcours du projet est le bureau de pays du PNUD Bénin.

L’Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s’assurera que l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe de projet aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE**

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l’examen à mi-parcours. Elle sera dirigée par un consultant international, chef d’équipe justifiant de solides expériences internationales en évaluation de projets. Le consultant associé sera un expert national avec des expériences en évaluation et dans le champ thématique du projet PMSD. Les deux consultants devraient justifier leurs capacités à utiliser efficacement les outils de travail collaboratif (skype, zoom, teams, etc) et de collecte de données à distance (google forms, survey monkey, typeform, wiki surveys, ODK, KoboCollect etc.)

Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les critères d’évaluation sont :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Critères d’évaluation** | **Consultant International (Chef d’équipe)** | | **Consultant National (Associé)** | |
| **Barème** | **Description des critères** | **Barème** | **Description des critères** |
| **1** | Compréhension de la mission | 10 | * Compréhension avérée des questions liées au genre et *à l’adaptation aux changements climatiques*; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre. * Excellente aptitude à la communication ;   Compétences avérées en matière d’analyse. | 10 | * Compréhension avérée des questions liées au genre et *à l’adaptation aux changements climatiques*; * Aptitude à la communication ;   Compétences avérées en matière d’analyse ; |
| **2** | Expériences spécifiques pertinentes | 30 | * Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ; * Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ; * Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ; * Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF ; * Expérience professionnelle *au Bénin ou dans la sous-région ouest-africaine* ; * Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies ou toute autre organisation internationale ou sous régionale | 40 | * Expérience professionnelle d’au moins 3 ans dans la collecte, le traitement et l’analyse de données à l’aide d’outils statistiques; * Expérience récente de conduite d’études dans une position similaire ; * Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies ou toute autre ONG ou organisation internationale. |
| **3** | Méthodologie proposée | 20 | Conformité avec les méthodologies prescrites par les guides d’évaluation du PNUD et du GEF | 20 | Approche , démarche de consultation des acteurs et parties prenantes, intégration du genre, mode de traitement des données et de rapportage etc. |
| **4** | Conformité du plan de travail | 10 | Conformité avec le calendrier et la méthodologie proposée |  | Intégration des livrables |
| **5** | Qualifications et compétences | 20 | * Diplôme de niveau BAC+5 en sciences sociales, *gestion des projets de modèle d’adaptation aux changements climatiques, en agroéconomie, ou équivalent*; * Compétences en gestion réactive, telle qu’appliquée à *l’Adaptation aux changements climatiques* du *GEF*) ; | 20 | * Diplôme de Maîtrise en *gestion, environnement, changements climatiques, avec une formation complémentaire en sciences sociales.* * Maîtrise des outils de traitement et d’analyse de données y compris motivationnelles |
| **6** | Expérience de la mise en œuvre des évaluations à distance ( considérée comme un atout) | 10 | * Maitrise des outils de travail collaboratif (skype, zoom, teams, etc) * Maitrise de la collecte de données à distance (google forms, survey monkey, typeform, wiki surveys, Open Data Kit, KoboCollect etc.) | 10 | * Maitrise des outils de travail collaboratif (skype, zoom, teams, etc) * Maitrise de la collecte de données à distance (google forms, survey monkey, typeform, wiki surveys, Open Data Kit, KoboCollect etc.) |
| **TOTAL** | | **100** |  | **100** |  |

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

Versement de 20% du paiement après approbation du rapport d’initiation définitif d’examen à mi-parcours (rapport de la réunion de cadrage)

30% après la présentation du projet de rapport d’examen à mi-parcours

50% après la finalisation du rapport d’examen à mi-parcours

Ou, conformément à ce qui aura été convenu entre l’Unité mandatrice et l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours.

Conformément au règlement financier du PNUD, s'il est déterminé par le PNUD et / ou le consultant qu'un produit livrable ou un service ne peut pas être achevé de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limites de l'évaluation, ce produit livrable ou ce service ne sera pas payé ou sera partiellement payé. En raison de la situation actuelle de la COVID-19 et de ses implications, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps pour le produit livrable mais n'a pas pu terminer dans des circonstances indépendantes de sa volonté.

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES** [[11]](#footnote-11)

**Processus recommandé de présentation des propositions :**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité** à l’aide du modèle[[12]](#footnote-12) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle** (Formulaire P11[[13]](#footnote-13));
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; ( 1 page au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant totaltout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d’avion, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestation d’intérêt. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestionrelativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés (y compris les attestations de travail, de bonne fin d’exécution, les diplômes et certifications pertinents,… etc) à la candidature devront être présentés à l’adresse : Programme des Nations Unies pour le développement au Bénin Lot 111 Zone résidentielle 01BP 506 Cotonou Tel: + 229 21 31 30 45/46 Fax: + 229 21 31 57 86 dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « Consultant pour l’examen à mi-parcours du projet Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin » ou par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : [offreprocurement.ben@undp.org](mailto:offreprocurement.ben@undp.org) This email address is being protected from spam bots, you need Javascript enabled to view it le : 19 juin 2020 à 17h30 au plus tard). **Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.**

**Critères d’évaluation des propositions :** seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l’évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

**Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours**

1. Fiche d’identité du projet (FIP)
2. Plan d’initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultats de l’étude d’impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d’initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d’audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d’intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours (*indiquer les outils de suivi spécifiques aux domaines d’intervention de ce projet*)
10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

1. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
2. Documents programmatiques de pays du PNUD
3. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet Renforcement de la résilience du secteur de l’énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
4. Carte indiquant le lieu du projet

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’examen à mi-parcours**[[14]](#footnote-14)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)*   * Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF * Numéro PIMS du PNUD et numéro d’identification du projet du GEF * Echéances de l’examen à mi-parcours et date du rapport d’examen à mi-parcours * Région et pays concernés par le projet * Domaine d’intervention opérationnel/programme stratégique du GEF * Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet * Membres de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours * Remerciements | | |
| **ii.** | Table des matières | | |
| **iii.** | Acronymes et abréviations | | |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)*   * Tableau d’informations relatives au projet * Description du projet (succincte) * Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots) * Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance * Résumé concis des conclusions * Tableau de synthèse des recommandations | | |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)*   * Finalité et objectifs de l’examen à mi-parcours * Portée et méthodologie : principes de conception et d’exécution de l’examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l’examen à mi-parcours * Structure du rapport d’examen à mi-parcours | | |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)*   * Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet * Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés * Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant) * Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc. * Calendrier et grandes étapes du projet * Principales parties prenantes : liste récapitulative | | |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* | | |
| **4.1** | Stratégie du projet   * Conception du projet * Cadre de résultats/cadre logique | |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats   * Analyse des progrès accomplis vers les réalisations * Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet | |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive   * Dispositions relatives à la gestion * Planification des activités * Financement et cofinancement * Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet * Participation des parties prenantes * Social and Environmental Standards (Safeguards) * Communication de données * Communication | |
| **4.4** | Durabilité   * Risques financiers pour la durabilité * Risques socio-économiques pour la durabilité * Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité * Risques environnementaux pour la durabilité | |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* | | |
|  | **5.1** | | Conclusions   * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l’examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet |
| **5.2** | | Recommandations   * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet * Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet * Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs |
| **6.** | Annexes   * Mandat pour l’examen à mi-parcours (sans les annexes) * Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours (critères d’évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie) * Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données * Echelles d’évaluation * Itinéraire de la mission pour l’examen à mi-parcours * Liste des personnes interviewées * Liste des documents examinés * Tableau de cofinancement (s’il ne figure pas dans le corps du rapport) * Formulaire du Code de conduite du GENU signé * Formulaire d’approbation de rapport final d’examen à mi-parcours signé * *Joint en annexe dans un fichier séparé :* renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’examen à mi-parcours * *Joint en annexe dans un fichier séparé :* outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l’efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.)* | | |

**Mandat - ANNEXE C : Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours**

*NOTE: Include COVID-19 specific questions, as needed.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| **Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?** | | | |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.) | (Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l’examen à mi-parcours, etc.) | (Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Mandat - ANNEXE D** : Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/C**onsultants chargés de l’examen à mi-parcours[[15]](#footnote-15)**

**Les évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’examen à mi-parcours**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEX E : Evaluation de l’examen mi-parcours**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats :** (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif) | | |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l’objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes. |
| 3 | Assez insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L’objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation n’a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive :** (une seule évaluation globale) | | |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l’exception de quelques composantes faisant l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 3 | Assez insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation de la durabilité :** (une seule évaluation globale) | | |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d’être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible |
| 3 | Assez probable (ML) | Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l’examen à mi-parcours |
| 2 | Assez improbable (MU) | Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l’exception de certains produits et activités |
| 1 | Improbable (U) | Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus |

**Mandat - ANNEXE F : Formulaire d’approbation du Rapport d’examen à mi-parcours**

*(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final*

**Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -GEF**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEXE G : Modèle de renvoi vers les commentaires reçus**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Auteur** | **#** | **N° Paragr./ localisation du commentaire** | **Commentaire/Retour d’informations sur le projet de rapport d’examen** | **Réponse de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours et mesures prises** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

1. Programme d’Actions Nationaux aux fins de l’Adaptation aux changements climatiques [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [*UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results*](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/capacity-building/discussion-paper--innovations-in-monitoring---evaluating-results/)*,* 5 Nov 2013. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](http://www.undg.org/docs/11653/UNDP-PME-Handbook-(2009).pdf), chapitre 3, page 93. [↑](#footnote-ref-3)
4. Remplir à l’aide des données du cadre logique et des fiches de résultats [↑](#footnote-ref-4)
5. Remplir à l’aide des données du Document de projet [↑](#footnote-ref-5)
6. Le cas échéant [↑](#footnote-ref-6)
7. Indiquer par code de couleur uniquement [↑](#footnote-ref-7)
8. Utiliser l’échelle d’évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU [↑](#footnote-ref-8)
9. Risks are to be labeled with both the UNDP SES Principles and Standards, and the GEF’s “types of risks and potential impacts”: Climate Change and Disaster; Disadvantaged or Vulnerable Individuals or Groups; Disability Inclusion; Adverse Gender-Related impact, including Gender-based Violence and Sexual Exploitation; Biodiversity Conservation and the Sustainable Management of Living Natural Resources; Restrictions on Land Use and Involuntary Resettlement; Indigenous Peoples; Cultural Heritage; Resource Efficiency and Pollution Prevention; Labor and Working Conditions; Community Health, Safety and Security. [↑](#footnote-ref-9)
10. Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport. [↑](#footnote-ref-10)
11. Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx> [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-12)
13. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-13)
14. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-14)
15. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-15)